



Réunion de la Commission Consultative GPSO

C1a Gironde- sortie de Bordeaux

Type de document	Relevé de conclusions
Commission consultative	C1a
Date de la reunion	23 septembre 2009
Lieu de reunion	Bordeaux
Référence	GPSO-09-ISA-1-CRT-6020
Validé le 1 décembre 2009 par : les membres de la Commission Consultative	

Madame la sous-préfète de Langon ouvre la séance et propose l'ordre du jour :

- présentation des décisions du comité de pilotage du 17 septembre,
- bilan des groupes de travail, adaptations/modifications à apporter à la grille d'analyse multicritères,
- point sur le recueil des données et des études en cours.

Messieurs les élus, présents en commission, souhaitent faire des déclarations préliminaires.

Monsieur Christian TAMARELLE, maire de Saint-Médard-d'Eyrans et président de la communauté de communes de Montesquieu développe, en préambule, les éléments suivants :

- o Quel est la légitimité de notre présence en commission consultative ?
- o Nous pensons que les décisions sont prises sans prise en compte de nos demandes.
- o Nous allons donc mobiliser notre population car la qualité de vie et l'avenir de nos communes est en jeu.
- o Nous ne voulons pas de troisième voire de quatrième voie ferrée sur notre commune.
- o Nous demandons que le fuseau d'étude passe au sud de l'autoroute A62.

Madame la sous-préfète de Langon :

- o Madame la sous-préfète de Langon précise qu'elle connaît bien la problématique de St-Médard-d'Eyrans, qu'elle a bien entendu les propos de monsieur le maire et prend acte des observations formulées.

Monsieur Etienne PICHER, RFF :

- o RFF confirme les propos de Madame la sous-préfète et demande aux communes de continuer à participer à la concertation en assurant qu'aucune décision ou résultat n'était acté ou pris à ce stade de la concertation. Seules les instances de décision acteront les résultats des études soient les COTER et COPIL.
- o RFF s'attachera à effectuer une présentation factuelle du résultat des études menées.
- o Il est précisé qu'aucun fuseau d'études n'est encore arrêté.

- o Quant au nombre de voies nécessaire à la traversée de Saint-Médard-d'Eyrans, rien n'est défini à ce jour. les études de capacité en cours donneront un éclairage sur ce point. RFF précise que toutes les possibilités pour limiter le nombre de voies supplémentaires seront étudiées et qu'il sera fait part des résultats de l'étude dès le début de l'année 2010.
- o Sur les autres points particuliers faisant l'objet d'un courrier de la commune de Saint-Médard-d'Eyrans, RFF confirme que la vitesse ne sera pas relevée sur la ligne existante, que les PN existants ne seront pas modifiés mais adaptés pour la nouvelle configuration tout en garantissant la continuité des circulations dans les conditions de sécurité.

Monsieur Patrick PUJOL, maire de Villenave-d'Ornon, précise les points suivants :

- o Nous voulons connaître précisément les hypothèses d'évolution du fret qui ont été prises lors des études menées pour les débats publics et celles qui seront prises pour les études à venir.
- o Nous pensons également que le COPIL n'est pas représentatif car aucun élu n'y siège.
- o Concernant l'acoustique, nous ne voulons pas de l'application des normes règlementaires basées sur une moyenne journalière.
- o Concernant l'alimentation électrique nécessaire à la future ligne, quels sont les solutions proposées ?
- o Nous allons organiser des réunions publiques d'information sur les GPSO et souhaitons la présence de RFF.

Monsieur Etienne PICHER, RFF :

- o L'ensemble des hypothèses prises pour les études de capacité en cours seront transmises aux acteurs de la concertation. Elles sont basées sur une évolution attendue du fret liée à l'offre de service qui sera mise en place.
- o Concernant les instances de décision, outre le Comité de Pilotage (COPIL), sont également mis en place les Comités Territoriaux (COTER) à l'intérieur desquels sont représentés les communes.
- o Sur le thème acoustique, RFF appliquera la réglementation en vigueur, tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation. Les protections seront étudiées pour répondre à l'objectif. Elles pourront être réalisées par des merlons de terre ou des écrans. Cela dépend de la place disponible mais ce point pourra également être traité en concertation avec les communes concernées.
- o Sur le thème de l'alimentation électrique, RFF précise que les études sont en cours. Toutes les solutions seront regardées y compris des solutions novatrices dans le domaine de production d'électricité.
- o Enfin, concernant les réunions, RFF assistera, en étape 1 soit pour l'année 2009, à toute réunion communale ou intercommunale à la demande des élus.

Monsieur Christian PAUQUET, 3^{ième} adjoint à la mairie de Cadaujac, souhaite la précision suivante :

- o Qui réalisera les études acoustiques ?

Monsieur Etienne PICHER, RFF :

- o Ces études seront réalisées par une société indépendante de RFF. Elles seront faites sur la base d'un modèle mathématique avant la réalisation de l'infrastructure et seront confirmées par des mesures prises après la mise en service de la ligne.

Monsieur Philippe DANNE, 1^{er} adjoint à la mairie d'Ayguemorte-les-Graves, fait part du souhait de la commune suivant :

- o Au-delà des commissions consultatives, il est indispensable que nous ayons des réunions de proximité

Monsieur Etienne PICHER, RFF :

- RFF précise qu'il rencontre, depuis le début des études de conception, les communes, les communautés de communes et les communautés d'agglomération dans la cadre de la concertation de proximité. Un rendez-vous sera pris, en fin de réunion, pour aller rencontrer les élus de la commune d'Ayguemorte-les-Graves.

Monsieur Christian TAMARELLE, maire de Saint-Médard-d'Eyrans et président de la communauté de communes de Montesquieu fait part du commentaire suivant :

- Nous avons le sentiment que le COPIL, avec les conseils régionaux, prend en compte, de manière prépondérante, les enjeux nationaux par rapport à nos enjeux locaux.

Madame la sous-préfète de Langon rappelle :

- qu'effectivement ces projets d'ordre nationaux sont faits initialement sur la base de choix économiques et politiques. Ils génèreront des impacts sur les territoires concernés et c'est dans ce cadre qu'il faut travailler.

Monsieur Pierre-Jean THERON, maire de Saint-Selve, fait part du commentaire suivant :

- Lors du débat public, d'autres solutions existaient comme prolonger le débranchement au-delà de Virelade sans augmenter le nombre de voies existantes. Il faut étudier toutes les solutions qui visent à ne pas augmenter le nombre de voies qui traversent déjà nos communes.

Madame la sous-préfète de Langon ajoute :

- En diminuant la vitesse, est-il possible d'augmenter la capacité de la ligne ?

Monsieur Etienne PICHER, RFF :

- RFF vérifiera ces dispositions. Toutefois, la circulation sur ces voies de trafic à des vitesses différentes, l'augmentation globale du nombre de circulations et la circulation TER qui impose des arrêts relativement fréquents rend extrêmement difficile la planification de ces circulations sans au minimum une troisième voie.

Madame BAUDOIN du conseil régional d'Aquitaine :

- Sur la liaison Bordeaux-Toulouse actuelle beaucoup de trajets sont des trajets domicile-travail et qu'il est nécessaire d'améliorer le service. La ligne est aujourd'hui saturée. La réalisation d'une troisième voie semble donc nécessaire pour satisfaire au service demandé

A la suite de ces échanges, RFF présente les points à l'ordre du jour.

● **Présentation du dispositif général de la concertation**

- RFF rappelle les principes du dispositif de concertation mis en place et précise que celui-ci est maintenant renforcé avec la mise en place du collège des acteurs locaux (en application des directives du Grenelle de l'environnement) et la nomination, par RFF et la CNDP, de 3 garants de la concertation : un par lot. Ces garants veillent, sur le terrain, au bon déroulement de la concertation, au respect de la charte mise en place et au respect de l'information du

public ainsi qu'à sa participation au dispositif. Ils peuvent être saisis par quiconque pendant le déroulement de la concertation et leurs coordonnées sont disponibles dans la note « La concertation au centre des études » diffusée au préalable.

Monsieur Christian TAMARELLE, maire de Saint-Médard-d'Eyrans et président de la communauté de communes de Montesquieu :

- Nous avons demandé que soient associées, à la concertation, les associations du territoire.

Madame la sous-préfète de Langon :

- Madame la sous-préfète de Langon précise que les associations représentatives, qui ont souhaité rejoindre la concertation, ont été invitées en groupe de travail, conformément à la demande des élus, mais que toutes ne sont pas venues y participer.

- **Présentation des décisions du comité de pilotage du 17 septembre 2009**

- **Mixité fret** : le COPIL a acté la poursuite des études sur la base d'un trafic fret à forte valeur ajoutée, circulant à $V \geq 160$ km/h et sans autoroute ferroviaire.
- **Mixité SR-GV** : pas de halte SR-GV sur l'axe Bordeaux-Toulouse, réalisation d'une halte en sud-Gironde, réservation pour une halte en pays Tarusate, réservation technique pour une éventuelle halte SR-GV côte Landaise (en fonction du positionnement de la réservation technique de la gare nouvelle de Dax). Enfin, concernant ces services, le CR Aquitaine a confirmé sa volonté d'être autorité organisatrice de ces transports régionaux en Aquitaine et plus particulièrement sur la ligne Bordeaux-Espagne. Le CR Midi-Pyrénées a, quant à lui, confirmé sa demande de ne pas être autorité organisatrice en Midi-Pyrénées.
- **Dessertes des agglomérations** : poursuite des études à Agen en vue d'une décision, à la fin de l'année, sur le positionnement de la gare (gare existante ou gare nouvelle), réalisation d'une gare d'interconnexion à Montauban, d'une gare nouvelle sur ligne nouvelle à Mont-de-Marsan avec connexion TER, d'une desserte en crochet de la gare existante de Dax, d'une réservation éventuelle d'une gare nouvelle sur ligne nouvelle au droit de Dax (en fonction du positionnement de la réservation technique de la halte SR-GV côte Landaise), d'une desserte en crochet de la gare existante de Bayonne avec raccordement au plus court sur la ligne existante.
- **Périmètre d'études au sud du marais d'Orx** : validation des périmètres d'études réduits par rapport à ceux présentés en février 2009.
- **Desserte du Béarn et de la Bigorre** : maintien des quatre scénarios à l'étude et des réservations techniques permettant le débranchement soit au nord-est de Mont-de-Marsan soit au nord-est de Dax.
- **Renforcement du dispositif de concertation** : mise en place du collège des acteurs locaux et des garants de la concertation.
- **Calendrier de la concertation** : poursuite des études pour arrêter à mi-janvier un fuseau de 1000 m environ de largeur et un programme de fonctionnalités associés.

- **Bilan des groupes de travail GT3 :**

- Groupe GT3 « fonctionnalités et services transport ». Les fonctionnalités ont été regroupées en trois catégories : rang 1 : décisions actées, rang 2 : optionnelles, rang 3 : potentielles. La grille proposée agglomère les fonctionnalités actées à l'origine (issues des débats publics et du CA de RFF) et les décisions prises en COPIL du 17 septembre 2009. Les groupes de travail, après étude de la grille proposée, ont souhaité remonter, en rang 1, le raccordement sud-sud.
- Pas de remarque particulière émise par la commission consultative sur cette proposition.

Madame BAUDOIN du conseil régional d'Aquitaine :

- Sur la liaison Bordeaux-Toulouse, la gare d'Agen, quel que soit son emplacement, sera bien desservie par une correspondance TER ?

Monsieur Etienne PICHER, RFF :

- Oui, tout à fait. Cette disposition fonctionnelle est en rang 1 et fait donc partie des décisions actées par le COPIL du 17 septembre dernier.

● **Présentation de la grille d'analyse multicritères des enjeux environnementaux :**

- RFF présente la grille d'analyse où apparaissent les demandes formulées par les groupes de travail des GT 4, 5 et 6 et la proposition de RFF.
- Pas de remarques particulières émises par la commission consultative sur cette proposition.

Monsieur Patrick PUJOL, maire de Villenave-d'Ornon :

- Dans le thème milieu naturel, le critère « ENS » Espace Naturel et Sensible devrait être en enjeu fort.
- Le critère « Aqueduc » aurait plus sa place dans les « réseaux » du thème Environnement Humain que dans l'Environnement Physique.

Monsieur Etienne PICHER, RFF :

- RFF précise que la classification du critère ENS a été réalisée avec les conseils généraux et qu'un critère ENS remarquable est en enjeu très fort. RFF proposera de ne pas modifier la grille sur ce point.
- RFF donne son accord pour le déplacement du critère « Aqueduc » du thème Environnement Physique à celui d'Environnement Humain.

● **En conclusion de cette commission consultative, RFF rappelle l'objectif de la prochaine réunion de la commission consultative :**

- Lors de la prochaine commission consultative, début décembre 2009, il sera demandé à chaque membre de la commission de porter un avis sur le fuseau de moindre enjeux et les fonctionnalités des GPSO pour validation en COTER et COPIL de fin d'année 2009.
- Afin de préparer cette échéance importante, RFF proposera, fin novembre, des rencontres de proximité avec les communautés de communes et d'agglomération du périmètre d'études pour faire une première présentation de ces dossiers.